

COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2019

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme:D.I.A ;
- Tarifs garderie et cantine (Adultes) au 01/05/2019 ;
- Avancements de grade : 3 ouvertures postes d'Adjoint Technique Principal 2ème classe ;
- Taux des taxes communales 2019 ;
- Affectations des résultats ;
- Comptes de Gestion 2018 Budgets (Principal, Développement économique et Port) ;
- Compte de Gestion 2018 Budget Assainissement : dissolution ;
- Comptes Administratifs 2018 Budgets(Principal, Développement économique et Port) ;
- Budgets primitifs 2019(Principal, Développement économique et Port) ;
- S.I.A.E.P.A : participation des communes aux travaux d'assainissement collectif et non collectif ;
- Désignation délégués du C.N.A.S ;
- Convention Mascaret : café associatif ;
- Questions diverses .

Présents: Mmes Goutte, Barras,Bernaud,Guénais, Braud ;
MM.Venancy, Gaudinière,Baudet, Picard

Absents : Mme Germain, MM.de Boissésou, Girault.

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 8 avril 2019, à 20 heures, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Mme Goutte, Maire. Cette dernière ouvre la séance, fait l'appel des conseillers, souhaite **rajouter une question à l'ordre du jour, concernant un audit téléphonique**(réunion du Conseil Communautaire de la C.C.B. du 3 avril dernier)et demande la validation du compte-rendu du dernier conseil (lundi 25 février).

Mme Guénais demande à apporter une modification à un point des Questions diverses, car la phrase citée ci-dessous, lui a été attribuée par erreur : « *Le propriétaire qui coupe les chênes doit être réprimandé* »,est une remarque de Mme Bernaud, qui trouve dommageable que ces vieux chênes aient été coupés.

Cette modification approuvée par tous, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité et le Conseil , à l'unanimité, accepte l'ajout de la question supplémentaire .

- Urbanisme : D.I.A :

Trois dossiers sont présentés : - une maison (8, Cité Piron),
- une maison (33, Rue de l'Ancienne Gare),
- un terrain non bâti (3, Rue de la Maissonette).

Aucune de ces trois propriétés ne présentant d'intérêt pour la commune, le Conseil, à l'unanimité, en approuve la renonciation.

- Tarifs Garderie et Cantine(Adultes) au 01/05/2019 :

- **Garderie** : actuellement, le tarif est de 0,55€/enfant et par heure. Une augmentation et une mise en place d'un tarif dégressif pour les familles de plusieurs enfants sont évoquées et retenues. Le tarif sera 1€/enfant /heure; 0,75€ pour le 2ème enfant ; 0,55 € pour le 3ème enfant.

Délibération approuvée à l'unanimité , avec effet au 01/05/2019 (9 voix pour).

- **Cantine** : Des propositions de distinction de tarif entre les Personnels(municipal et enseignant) avaient été demandées.Considérant que 4€/repas/Agent communal était un peu onéreux, le Conseil a émis une proposition de 3€/Agent communal/repas et 5€/enseignant et/ou personne extérieure.

Délibération approuvée à l'unanimité avec effet au 01/05/2019 (9 voix pour).

- **Avancements de grades :3 ouvertures de postes d'Adjoint Technique Principal 2ème classe:**
Il s'agit de la création d'ouvertures de postes pour 3 Agents communaux.

Délibération approuvée à la majorité (7 voix pour; 2 abstentions : Mme Bernaud et M. Picard).

- **Taux des taxes communales 2019 :**

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
9,09%	13,45 %	34,16%

Délibération approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

- **Comptes de Gestion 2018 : Budgets (Principal, Développement économique et Port) :**

PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	83 883,74 €	726 128,87 €
Recettes :	149 948,85 €	683 338,20 €
DEV. ECONOMIQUE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	8 470,94 €	14 968,20 €
Recettes :	10 250,08 €	16 564,40 €
PORT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	8 573,34 €	23 253,34 €
Recettes :	14 391,00 €	20 051,66 €

Délibération approuvée à la majorité (9 voix pour).

- **Compte de Gestion 2018 : Budget Assainissement : dissolution :**

La Compétence Assainissement n'étant plus attribuée à la Mairie, mais au S.I.A.E.P.A , il convient de prononcer la dissolution du Budget Annexe de l'Assainissement, sans contrepartie budgétaire et sans compte administratif.

Délibération approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

- **Comptes Administratifs 2018 : Budgets (Principal, Développement économique et Port) :**

Mme le Maire sort et ne prend pas part aux votes. M.Gaudinière présente les Budgets, qui sont Men tous points identiques aux Comptes de Gestion 2018.

Délibération approuvée à la majorité (8 voix pour).

Mme le Maire revient.

- **Affectation des résultats :**

Par Délibération, ces résultats sont approuvés à l'unanimité (9 voix pour)

- **Budgets Primitifs 2019 (Principal, Développement économique et Port) :**

M.Gaudinière fait le point sur la Place de l'Eglise. La D.R.A.C impose une prescription de fouilles complémentaires. L'I.N.R.A.P. a adressé deux courriers en Mairie, stipulant qu'un rapport fixera un arrêté d'ici 4 semaines et que l'avis de prescription de fouilles sera notifié dans les quinze premiers jours du mois de mai. Une réunion en mairie, avec toutes les parties concernées s'ensuivra.

M.Gaudinière déplore que ces rebondissements aient un impact sur le planning des travaux d'aménagement prévus par la Municipalité. ..travaux qui seront faits en surface (pas plus de 40 cm de profondeur) et qui n'endommageront pas les vestiges (sarcophages?)si vestiges il y a , à cet endroit.L'assistance d'un Maître d'Oeuvre , défendant cette argumentation, est requise..

Reste en suspens la réfection du mur de soutènement ..qu'il serait judicieux de refaire avant les travaux .La question de contracter un emprunt de 55 000€ pour la Place de l'Eglise est posée.

M.Baudet propose de pressentir le Crédit Agricole ?la Caisse des Dépôts ?

M. Baudet est préposé pour demander au Crédit Agricole la possibilité d'obtenir un prêt.

Quant à l'Ancienne Mairie, avec l'aide d'un architecte du C.A.U.E et celle d'un Maître d'Oeuvre, il faut évaluer non seulement le coût de l'ascenseur, mais aussi le coût global de tous les travaux de réfection de cet immeuble.

Après lecture de tous les chapitres, M. Gaudinière propose les Budgets primitifs 2019 ci-dessous :

PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	299 747,97 €	761 002,48 €
Recettes :	299 747,97 €	761 002,48 €
DEV. ECONOMIQUE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	14 017,98 €	36 743,56 €
Recettes :	14 017,98 €	36 743,56 €
PORT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	36 184,35 €	35 285,78 €
Recettes :	36 184,35 €	35 285,78 €

Délibération approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

- S.I.A.E.P.A: participation des communes aux travaux d'Assainissement collectif et non collectif :

La participation /commune est de 353, 66€.

Délibération approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

Mme Bernaud trouverait logique qu'une extension de réseau soit effectuée au Sablon .

- C.N.A.S : désignation des Délégués :

Mme Martine Goutte se propose comme Déléguée élue et Mme Nathalie Guitard, comme Déléguée Agent.

Délibération approuvée à l'unanimité(9 voix pour) d'élire ces deux Déléguées.

- Ajout de question: Audit téléphonique

Sur 21 communes de la C.C.B, 12 dont Plassac ,sont adhérentes à Gironde Numérique et doivent donner une participation financière (équivalente au 1/12 ème de 1 250 € pour un audit téléphonique).

Délibération approuvée à l'unanimité(9 voix pour

- Convention avec Les Ateliers du Mascaret: Café associatif :

Les Ateliers du Mascaret souhaiteraient occuper le Local Interassociatif , tous les mardis et jeudis , de 17 à 19 heures, le vendredi soir 2 fois/mois et le samedi soir , 1 fois/mois, **sous réserve de la non occupation de la salle par des particuliers** .Une Convention se prépare à être signée. Le Président de cette Association est favorable à donner une participation financière, à titre forfaitaire, comme le souligne Mme Bernaud.

Il ne faut pas oublier le but social (C.A.F) de ce nouveau lieu de rencontre, dont le nom sera: MASCAFE ..Café associatif du Mascaret.

Deux tarifs sont proposés 5€/mardi et jeudi, 10 € /vendredi et/ ou samedi...A revoir, au cours d'une réunion avec M. le Président, Mmes Goutte et Braud.

- Questions diverses :

Ecole:(Mme Braud) :

La réunion de la Commission Cantine est reportée au lundi 29 avril 2019, à 17h30.

Le Carnaval (5avril dernier) s'est bien passé).

La visite au Château de Vayres (9 avril) a été appréciée.

City Stade : la balançoire du portique a été réparée.Certains parents n'aiment pas cette réparation.

Agence Postale Communale :(M. Venancy) : quelques travaux vont être réalisés(ilôt numérique) pour favoriser un meilleur accès au numérique, avec la tablette.

Syndicat Intercommunal Lycées et Collèges(Mme Barras):le quorum une nouvelle fois non atteint, la réunion est reportée à la semaine suivante.

Syndicat des Eaux (M. Baudet):Une forte baisse de dotations de l'Agence Adour-Garonne a été constatée. Les raccordements de maillages sont terminés , de nouveaux équipements ont été réalisés, ainsi que la rénovation de canalisations, sorties des terrains publics pour les mettre sur des terrains privés . Rien de prévu pour Plassac, en 2019.

Route des Côteaux et Château d'Eau (M. Baudet) : Beaucoup de voitures fréquentent ces routes et on ne voit plus les bandes blanches. Il faut demander au Département de les repeindre rapidement, ces endroits sont dangereux. **M.Venancy** téléphonera demain à M. Chaillon.

Riverain qui met des traverses le long de sa propriété (Mme Bernaud). Il a le droit, le chemin est à lui ; ce n'est pas un chemin communal.

Parking de l'Ecole (M.Picard):les voitures sont garées n'importe comment..Comment faire pour discipliner les conducteurs ? Pas de travaux de réfection prévus pour le moment..mettre des grosses pierres pour interdire certains stationnements sur le bas-côté ??

Travaux Salon de Coiffure (M. Venancy) : ils sont en cours pour éliminer les mérules (champignons destructeurs).

Mosaïques :**M. Gaudinière** rappelle que c'est la saison des fleurs et que les mosaïques installées devraient être agrémentées floralement, pour leur mise en valeur.

Bobby's Bus :**M. Baudet** informe que le bus anglais-restaurant se tiendra désormais à Blaye, près de l'embarcadère du bac.

Distribution des comprimés d'iode (M. Gaudinière): une réunion, à laquelle assisteront demain Mme Goutte et M. Gaudinière définira la mise en place et les modalités de cette distribution .

Compteurs Linky (M. Gaudinière) soumet l'idée d'une rencontre des Plassacais et des responsables des compteurs de ce type, sous forme de réunion publique..Affaire à suivre..Ce n'est pas facile de refuser la pose de ces compteurs .

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21h50.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.